

Communauté de communes Bassée-Montois

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	5
2.2. RECETTES	6
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	7
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	7
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	8
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €)	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Bassée Montois

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

➔ Compétences liée au service :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations | <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges |
| <input type="checkbox"/> Entretien des installations | <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation des installations |
| <input type="checkbox"/> Réalisation des installations | |

- Territoire desservi : *Communes de*

BABY	GRISY-SUR-SEINE	MOUY-SUR-SEINE
BALLOY	GURCY-LE-CHATEL	NOYEN-SUR-SEINE
BAZOCHEZ-LES-BRAY	HERME	PAROY
BRAY-SUR-SEINE	JAULNES	PASSY-SUR-SEINE
CESSOY-EN-MONTOIS	JUTIGNY	SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY
CHALMAISON	LA TOMBE	SAVINS
CHATENAY-SUR-SEINE	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	SIGY
COUTENCON	LIZINES	SOGNOLLES-EN-MONTOIS
DONNEMARIE-DONTILLY	LUISETAINES	THENISY
EGLIGNY	MEIGNEUX	VILLENAUXE-LA-PETITE
EVERLY	MONS-EN-MONTOIS	VILLENEUVE-LES-BORGES
FONTAINE-FOURCHES	MONTIGNY-LE-GUESDIER	VILLIERS-SUR-SEINE
GOUAIX	MONTIGNY-LENCOUP	VILLUIS
GRAVON	MOUSSEAUX-LES-BRAY	VIMPELLES

- Existence d'une CCSPL : Oui Non

- Existence d'un règlement de service :

Oui, en date du 26 janvier 2021

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> régie |
| <input checked="" type="checkbox"/> régie avec prestataire de service |
| <input type="checkbox"/> régie intéressée |
| <input type="checkbox"/> gérance |
| <input type="checkbox"/> délégation de service public : affermage |
| <input type="checkbox"/> délégation de service public : concession |

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 8 119 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 23 597 (INSEE 2019).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 34,41 % au 31/12/2021 (34,3 % au 31/12/2020).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	OUI
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	OUI	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	OUI	OUI
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	NON
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	NON	OUI
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON	NON

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 120 (100 en 2020).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer à la demande des propriétaires (réhabilitation des installations) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 sont les suivants :

TARIFFS		01/01/2020	01/01/2021
A – Compétences obligatoires du service			
1	Instruction de projet d'installation de l'ANC à l'occasion du dépôt d'un Permis de construire ou d'une réhabilitation (Conception)	98,18 €	98,18 €
2	Contrôle sur le terrain pendant la réalisation des travaux avant remblaiement	140,91 €	140,91 €
3	Plus-value pour contre-visite en cas de non-conformité	120,00 €	120,00 €
4	Contrôle de conformité (diagnostic initial)	103,64 €	103,64 €
5	Contrôle lors d'une cession ou à la demande du propriétaire	172,73 €	172,73 €
B – Compétences facultatifs du service			
1	Travaux de réhabilitation des ouvrages à la demande du propriétaire (étude pour maison individuelle)	-	-
2	Travaux de réhabilitation des ouvrages à la demande du propriétaire (suivi et réception des travaux)	-	-

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

Délibération du 26/01/2021.

2.2. Recettes

RECETTES		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Compétences obligatoires du service		21 968,38 €	27 581,28 €
1	Instruction de projet d'installation de l'ANC à l'occasion du dépôt d'un Permis de construire ou d'une réhabilitation (Conception)	2 009,02 €	1 767,24 €
2	Contrôle sur le terrain pendant la réalisation des travaux avant remblaiement	2 806,44 €	422,73 €
3	Plus-value pour contre-visite en cas de non-conformité	0 €	0 €
4	Contrôle de conformité (diagnostic initial)	0 €	0 €
5	Contrôle lors d'une cession ou à la demande du propriétaire	17 152,92 €	25 391,31 €
B – Compétences facultatifs du service		0 €	0 €
1	Travaux de réhabilitation des ouvrages à la demande du propriétaire (étude pour maison individuelle)	0 €	0 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 574	1 605
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	4 172	4 329

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de 48 977,62 € HT.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude :

- Montants prévisionnels des travaux de réhabilitation en 2022 -> 1 440,00 € HT.